

CHARTRE D'ÉTHIQUE VALLOUREC*

* Le terme « Vallourec » utilisé dans le présent document comprend Vallourec SA et l'ensemble des sociétés dont le capital et/ou les droits de vote sont détenus majoritairement par Vallourec SA.

ÉDITORIAL

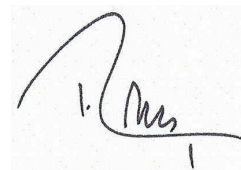
Vallourec est un acteur majeur dans son métier de producteur de tubes en acier sans soudure destinés principalement aux marchés de l'énergie. Le Groupe bénéficie d'une présence mondiale avec plus de 50 unités de production réparties dans plus d'une dizaine de pays et environ 18 000 salariés.

Cette position, dont nous sommes fiers, témoigne de la confiance de nos partenaires dans notre capacité à fournir des produits et services de qualité, tout en respectant un certain nombre de valeurs et de principes dans la conduite de nos activités.

Cette confiance est une condition clef de la réussite actuelle et future de Vallourec.

L'ambition de cette charte d'éthique est d'exprimer les valeurs et principes qui rassemblent les hommes et les femmes du Groupe par-delà la diversité de leurs cultures et de leurs expériences.

Je compte sur chaque collaborateur du Groupe, quel que soit le pays dans lequel il opère, pour agir en toutes circonstances selon les valeurs et principes décrits dans cette charte et dans les documents auxquels elle fait référence.



Philippe CROUZET
Président du Directoire de Vallourec SA

« L'ESPRIT VALLOUREC »

L' « Esprit Vallourec » repose sur un ensemble de valeurs fondamentales que le Groupe entend faire partager par l'ensemble de ses collaborateurs :

INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

L'**intégrité** doit être le fondement de toutes les décisions et pratiques de Vallourec.

Dans les relations internes, la **transparence**, source de **confiance** entre tous les collaborateurs, de Vallourec, impose une circulation d'information claire, objective et rapide.

EXIGENCE ET PROFESSIONNALISME

L'**exigence** et le **professionnalisme** sont à la base du succès de Vallourec sur un marché mondialisé qui exige chaque jour davantage de performance. Ces valeurs fondent son **ambition** de croissance durable.

PERFORMANCE ET RÉACTIVITÉ

La **satisfaction des clients, internes et externes**, est la clef de la réussite de Vallourec sur le long terme.

Elle repose sur l'**innovation** permanente, la **qualité** et la **performance** des produits et services de Vallourec.

Elle impose la **réactivité** face à l'évolution des marchés. La capacité d'adaptation du Groupe est l'une de ses forces. Elle fonde sa compétitivité et la **pérennité** de ses relations avec ses clients.

RESPECT DES HOMMES ET DES FEMMES

Le **respect** des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur **diversité** et de la variété de leurs cultures est au cœur de l'**engagement** des équipes de Vallourec.

Il constitue un enrichissement pour chacun. Il contribue à la performance de tous.

Le respect commence par la **sécurité**, qui est une valeur fondamentale de Vallourec

ENGAGEMENT COLLECTIF

Tous les collaborateurs de Vallourec contribuent collectivement à son développement.

Cet objectif commun repose sur la **solidarité**, la **loyauté**, l'**écoute**, le sens des **responsabilités** et le **travail en équipe**.

« LES PRINCIPES D'ACTION VALLOUREC »

Les principes d'action de Vallourec, qui s'appuient sur ses valeurs, reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes.

Ces principes d'action constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

D'une façon générale, Vallourec s'engage à conduire ses affaires dans le respect des lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables.

À L'ÉGARD DE SES ACTIONNAIRES

Vallourec veille à mériter la confiance de ses actionnaires en utilisant de manière performante et responsable les ressources du Groupe.

Les actionnaires reçoivent une information financière exacte, transparente, vérifiable et en temps requis.

Vallourec entend respecter les meilleures recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et dans la conduite des affaires du Groupe

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS

Vallourec est attentif à répondre aux besoins de ses clients en faisant preuve de disponibilité, d'écoute et d'initiative.

Vallourec est attaché à fournir des produits et services de qualité à ses clients et à améliorer constamment ses technologies et méthodes avec une forte exigence d'innovation et de sécurité.

À L'ÉGARD DE SES FOURNISSEURS

Vallourec veille au développement de relations de confiance et de partenariat avec ses fournisseurs afin de satisfaire au mieux les attentes de ses clients.

La prise en considération des intérêts de chacun et le respect de termes contractuels équitables constituent la base des relations entre Vallourec et ses fournisseurs.

Vallourec demande à ses fournisseurs de respecter les droits fondamentaux de leurs salariés comme il s'y engage vis-à-vis de ses collaborateurs, et en tient compte dans ses évaluations¹.

¹ « Accord sur les Principes de Responsabilité applicables dans le Groupe Vallourec », approuvé par le Comité Européen le 09 avril 2008

Á L'ÉGARD DE SES COLLABORATEURS

Vallourec réaffirme son engagement sur les Principes de Responsabilité Sociale suivants, notamment¹ :

- l'application des lois nationales et des conventions internationales applicables ;
- le respect des droits de l'homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés ;
- un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale, la santé et la sécurité du personnel étant des priorités permanentes absolues ;
- le droit pour les salariés de s'associer et de prendre part à des négociations collectives ;
- l'emploi d'un personnel permanent dont l'effectif est adapté au niveau pérenne de l'activité, la formation professionnelle, le respect des réglementations sur le temps de travail, la participation des salariés à une démarche de progrès continu, une politique de rémunération équitable et motivante.

Á L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT

Vallourec est attaché au respect de l'environnement et opère dans une perspective de développement durable².

Vallourec veille notamment à ce que sa croissance soit fondée sur un usage optimal des ressources naturelles, en particulier lorsqu'il s'agit de ressources non renouvelables comme certaines matières premières et l'énergie fossile.

Á L'ÉGARD DES PAYS ET DES COMMUNAUTÉS AU SEIN DESQUELS VALLOUREC EXERCE SES ACTIVITÉS

Vallourec est attaché au respect de la culture et des usages locaux des pays et des communautés au sein desquels il exerce ses activités.

¹ « Accord sur les Principes de Responsabilité applicables dans le Groupe Vallourec », approuvé par le Comité Européen le 09 avril 2008

² Charte de Développement Durable de Vallourec

« L'ATTITUDE VALLOUREC » : LES RÈGLES DE CONDUITE

La confiance de Vallourec dans le professionnalisme et l'intégrité de ses collaborateurs repose sur le respect d'un certain nombre de règles. Sans se substituer au sens des responsabilités de chacun, elles constituent une base de références pour tous.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Doit être évitée toute situation où les intérêts personnels d'un collaborateur ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié, seraient susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts de Vallourec.

Pour déterminer s'il se trouve en situation de conflit d'intérêts, le collaborateur doit s'assurer qu'il agit au mieux des intérêts de Vallourec, à l'exclusion de toute autre considération, notamment personnelle.

Les situations suivantes peuvent être considérées comme susceptibles d'entraîner de tels conflits d'intérêts :

- toute prise d'intérêt, directe ou indirecte, chez un concurrent, un fournisseur, un prestataire de services ou un client (actuel ou potentiel), sauf s'il s'agit de l'achat de titres cotés dans le respect des règles en matière d'information privilégiée ;
- tout engagement professionnel ou personnel en dehors de Vallourec qui pourrait affecter l'engagement au service de Vallourec, sauf autorisation préalable de la hiérarchie.

Toute situation de conflit d'intérêts potentiel devra être portée à la connaissance de la hiérarchie et sera réglée conformément aux lois et réglementations applicables.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Chaque collaborateur du Groupe engage la réputation, l'image et la notoriété de Vallourec dans ses rapports avec les tiers. Il doit dès lors entretenir avec ces derniers des relations loyales et intègres.

En conséquence, il s'interdit notamment:

- de solliciter des cadeaux ou invitations, d'en accepter ou d'en offrir s'ils peuvent influencer un processus de décision ou être perçus comme tels, et, à ce titre, être constitutifs d'un acte de corruption,
- de prendre des engagements inconsidérés par rapport à sa fonction,
- de se comporter de manière dénigrante, désinvolte ou incivique à l'égard des tiers avec lesquels il est en relation.

En cas de doute sur ses relations avec un tiers, le collaborateur en réfère immédiatement à sa hiérarchie.

DÉLIT D'INITIÉ

Tout collaborateur du Groupe qui aurait connaissance d'une information privilégiée susceptible d'avoir une influence sur le cours de bourse de Vallourec s'interdit de prendre des initiatives susceptibles d'induire un délit d'initié ou un manquement d'initié¹.

CONFIDENTIALITÉ

Chaque collaborateur du Groupe veille à la protection des informations à caractère confidentiel dont il a connaissance à l'occasion de son activité².

PRÉSERVATION DES ACTIFS

Chaque collaborateur du Groupe veille à la préservation de ses actifs, dans le respect de l'intérêt de Vallourec.

Toute forme de gaspillage ou d'abus doit être évitée.

¹ Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres Vallourec et au délit et manquement d'initié

² Charte de confidentialité de Vallourec

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'ÉTHIQUE

La charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe, en conjonction avec les documents auxquels elle fait référence.

Tout collaborateur du Groupe est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et principes et de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la charte d'éthique auprès de tous les collaborateurs du Groupe, notamment les cadres, un **délégué à la Charte d'éthique** est nommé au niveau du Groupe. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la *diffusion* de la charte d'éthique,
- coordonner les actions de *sensibilisation* à la charte d'éthique pour les nouveaux salariés,
- participer à la définition de *procédures d'application* de la charte,
- recueillir toute difficulté d'*interprétation* ou d'application de la charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité¹,
- établir un *rapport annuel* sur la mise en œuvre de la charte d'éthique à destination du Président du Directoire.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Directoire et s'appuie sur un réseau de correspondants locaux.

¹ « Accord sur les Principes de Responsabilité applicables dans le Groupe Vallourec », approuvé par le Comité Européen le 09 avril 2008